

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit Plastikol UDM 2 S Komp. B

Numéro de la fiche technique de sécurité: 49PD10464-b/6

Emploi de la substance / de la préparation Additif pour mortier

Producteur/fournisseur :

maxit France s.a.s
4 rue de Mulhouse
Boîte Postale 27
F-68180 Horbourg-Wihr
Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80
Télécopie ++33(0)3 89 20 10 92

Renseignements en cas d'urgence :

maxit France s.a.s
Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80

2 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Description : Mortier prêt avec du ciment Portland

Composants dangereux :

CAS: 65997-16-2 EINECS: 266-045-5	Calcium Aluminat-Klinker		> 50%
CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4	sable de quartz		25 - 50%
CAS: 65997-15-1 EINECS: 266-043-4	ciment Portland, produits chimiques	 Xi; R 38-41-43	10 - 25%

Indications complémentaires :

La préparation présente une faible teneur en chromate au sens des directives techniques sur les substances dangereuses 613 et ne porte de ce fait pas l'identification R 43.
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3 Identification des dangers

Principaux dangers:



Xi Irritant

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

R 38 Irritant pour la peau.

R 41 Risque de lésions oculaires graves.

Le produit réagit avec l'eau de façon fortement alcaline; raison pour laquelle on protégera la peau et les yeux.

(suite page 2)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Plastikol UDM 2 S Komp. B

(suite de la page 1)

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Eloigner sans retard la personne accidentée de la zone dangereuse. En cas d' indisposition du patient, consulter un médecin et lui présenter cette fiche technique.

après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Aller chercher un médecin et lui présenter cette fiche de données.

Indications destinées au médecin : néant

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Equipement spécial de sécurité : Use methods suitable to surrounding conditions.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

Les précautions individuelles:

Porter un vêtement personnel de protection
Eviter la formation de poussière

Mesures pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Méthodes de nettoyage/récupération :

Recueillir par moyen mécanique.
Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

Indications supplémentaires:

Durcit au contact de l'eau 5 à 6 h après et peut être ensuite éliminé sous forme de gravats.

7 Manipulation et stockage

Manipulation :
Précautions à prendre pour la manipulation:

Eviter la formation de poussière.
En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration.
Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Stocker dans un endroit frais.

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec des acides.

(suite page 3)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Plastikol UDM 2 S Komp. B

(suite de la page 2)

Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**No CAS Désignation de la substance % Type****Valeur Unité****14808-60-7 sable de quartz**

VME ()	0,1a mg/m ³ a: pour la fraction alvéolaire
---------	--

Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou du remaniement de cette fiche technique de sécurité.

Equipement de protection individuel :**Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Après le traitement de ce produit, utiliser une crème revitalisante pour la peau.

Protection respiratoire :

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre provisoire:

Filtre P2.

Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Gants en caoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.

(suite page 4)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Plastikol UDM 2 S Komp. B**Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

(suite de la page 3)

9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales.

Forme : poudre
Couleur : gris
Odeur : inodore

Changement d'état
Point de fusion : non déterminé

Point d'inflammation: non applicable

Inflammabilité (solide, gazeux) : La substance n'est pas inflammable.

Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Pression de vapeur : Non applicable.

Densité : non déterminé

Masse volumique à 20°C: 1400 kg/m³

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20°C: 1,5 g/l Cement miscible

valeur du pH à 20°C: >12,0 (DIN 19261)
In water

Viscosité :
dynamique : Non applicable.
cinématique : Non applicable.

Teneur en solvants:
Solvants organiques: 0,0 %
Teneur en substances solides: 100,0 %

Indications complémentaires Aucune.

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / Conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Réactions dangereuses

Réactions aux acides

Réagit au contact des métaux légers, en présence d'humidité, en formant de l'hydrogène.

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :**Effet primaire d'iritation :****de la peau :** Irrite la peau et les muqueuses.**des yeux :** Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.

(suite page 5)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Plastikol UDM 2 S Komp. B

(suite de la page 4)

Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :
Irritant

12 Informations écologiques

Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :

D'après les expériences réalisées jusqu'ici, ce produit est inerte et non dégradable.

Effets écotoxiques :
Remarque :

Le produit renferme des substances qui provoquent de fortes turbidités dans les eaux.
Le produit contient des substances qui provoquent une modification locale du pH et qui ont, par conséquent, un effet nuisible sur les poissons et les bactéries.

Remarque : Le produit provoque une modification nette du pH. Neutraliser avant l'introduction.

Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13 Considérations relatives à l'élimination

Produit :
Recommandation :

Ce produit durcit 5 à 6 heures après l'adjonction d'eau et peut être ensuite éliminé sous forme de gravats.

Catalogue européen des déchets

10 13 11	déchets provenant de la fabrication de matériaux composites à base de ciment autres que ceux visés aux rubriques 10 13 09 et 10 13 10
10 13 14	déchets et boues de béton

Emballages non nettoyés :
Recommandation :

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

Produit de nettoyage recommandé : Agiter les sacs minutieusement.

14 Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :

Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :

-

Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :

Classe IMDG/GGVmer :

-

Marine Pollutant:

Non

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :

Classe ICAO/IATA :

-

(suite page 6)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Plastikol UDM 2 S Komp. B

(suite de la page 5)

Indications complémentaires de transport :

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

15 Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE :

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :

Xi Irritant

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

ciment Portland, produits chimiques

Phrases R :

38 Irritant pour la peau.

41 Risque de lésions oculaires graves.

Phrases S :

22 Ne pas respirer les poussières.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau.

36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Identification particulière de certaines préparations :

Le produit réagit avec l'eau de façon fortement alcaline; raison pour laquelle on protégera la peau et les yeux.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases R importantes:

38 Irritant pour la peau.

41 Risque de lésions oculaires graves.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Département sécurité du produit**Contact :** Monsieur Gilles Weber, Téléphone: ++33(0)3 89 20 10 93*** Données modifiées par rapport à la version précédente**